

Indice de gouvernance des ressources naturelles

2013

Mesure de la transparence et
de la redevabilité des industries
pétrolières, gazières et minières



REVENUE WATCH
INSTITUTE



Le **Revenue Watch Institute** fait la promotion d'une gestion efficace, transparente et responsable des ressources pétrolières, gazières et minérales pour le bien public. Par le biais d'activités de renforcement des capacités, d'assistance technique, de recherche, de financement et de plaidoyer, nous aidons les pays à tirer parti de leur richesse en ressources naturelles.

Indice de gouvernance des ressources naturelles 2013

Résumé

L'Indice de gouvernance des ressources naturelles (*Resource Governance Index* ou « RGI ») mesure la qualité de la gouvernance des industries pétrolières, gazières et minières de 58 pays. Ces nations représentent 85 % de la production mondiale de pétrole, 90 % de celle de diamants et 80 % de celle de cuivre, générant des trillions de dollars de profits annuels. L'avenir de ces pays dépend de leur capacité à gérer leur pétrole, gaz et minerais.

Le RGI note et classe les pays en se fondant sur un questionnaire détaillé rempli par des chercheurs spécialistes des industries extractives. L'indice évalue la qualité de quatre composantes principales de la gouvernance : le cadre institutionnel et juridique, les pratiques de divulgation, les garanties et mesures de contrôle de qualité, et les conditions générales de gouvernance. Il comprend également des informations sur trois mécanismes spécifiques souvent mis en œuvre pour gérer le pétrole, le gaz et les minerais – les entreprises publiques, les fonds souverains et les transferts de revenus aux collectivités locales.

L'indice montre que seuls 11 des pays concernés – soit moins de 20 % – ont des normes satisfaisantes de transparence et de redevabilité. Dans les autres pays, le public manque d'informations fondamentales sur le secteur pétrolier, gazier et minier. Même les pays dotés de normes satisfaisantes présentent des faiblesses sur certains points. Le manque de bonne gouvernance est encore plus prononcé dans les pays les plus riches en ressources, où presque un demi-milliard de personnes vivent dans la pauvreté en dépit de cette richesse naturelle. Heureusement, certains pays, y compris plusieurs économies émergentes, démontrent qu'il est possible d'instaurer une gouvernance satisfaisante des ressources.

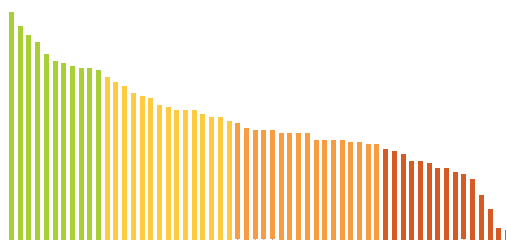
Aussi, le Revenue Watch Institute invite les gouvernements à :

- Publier les contrats signés avec les sociétés d'extraction.
- Veiller à ce que les organismes de régulation publient des rapports complets et en temps opportun sur leurs activités, y compris des informations détaillées sur leurs revenus et projets.
- Étendre l'obligation de transparence et les normes de responsabilité aux entreprises publiques et aux fonds spéciaux de ressources.
- Faire un effort concerté pour arrêter la corruption, améliorer l'état de droit et garantir le respect des droits civils et politiques, y compris la liberté de presse.
- Accélérer l'adoption de normes internationales de divulgation pour les gouvernements et les sociétés.

Pour consulter la version longue de ce rapport et la base de données de recherche, rendez-vous sur www.revenuwatch.org/rgi.

Introduction

L'Indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI) mesure la qualité de la gouvernance des industries pétrolières, gazières et minières de 58 pays.¹ Qu'il s'agisse de pays en tête du classement comme la Norvège, le Royaume-Uni et le Brésil ou de pays en queue de classement comme le Qatar, le Turkménistan et le Myanmar, l'indice identifie les points forts et les carences de la gouvernance des ressources naturelles.



Ces 58 nations évaluées dans l'Indice représentent 85 % de la production mondiale de pétrole, 90 % de celle de diamants et 80 % de celle de cuivre.

Ces 58 nations représentent 85 % de la production mondiale de pétrole, 90 % de celle de diamants et 80 % de celle de cuivre. Les bénéfices tirés du secteur extractif ont atteint plus de 2,6 trillions de dollars en 2010. Pour 41 de ces pays, le secteur extractif représente en moyenne un tiers du produit intérieur brut et la moitié des exportations totales. Les revenus tirés des ressources naturelles sont sans comparaison par rapport au montant de l'aide internationale. En 2011, les revenus du pétrole rien que pour le Nigéria ont été supérieurs de 60 % à la totalité de l'aide internationale à destination de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.² L'avenir de ces pays dépend de leur capacité à gérer leurs pétrole, gaz et minerais.

La mauvaise gestion et la corruption se manifestent sous diverses formes et peuvent avoir de graves conséquences. Certains pays ont du mal à négocier avec les sociétés d'extraction et ne parviennent pas à s'assurer de potentielles retombées à long terme. Beaucoup de pays ne sont pas capables d'organiser efficacement la collecte des revenus tirés des ressources naturelles. Et même lorsque les revenus finissent par aboutir dans les caisses de l'État, ils ne sont pas toujours dépensés d'une manière qui profite au public. Trop souvent, les gouvernements maintiennent les citoyens et les leaders de la société civile dans l'opacité concernant les contrats qu'ils ont passés et les revenus tirés des ressources. Cette opacité prive le public d'une voix ou même d'une représentation dans les décisions fondamentales concernant les ressources naturelles.

Le RGI se fonde sur l'idée qu'une bonne gouvernance des ressources naturelles est indispensable au développement des pays riches en pétrole, gaz et minerais. Il permet de diagnostiquer certaines bonnes pratiques ainsi que des problèmes de gouvernance.

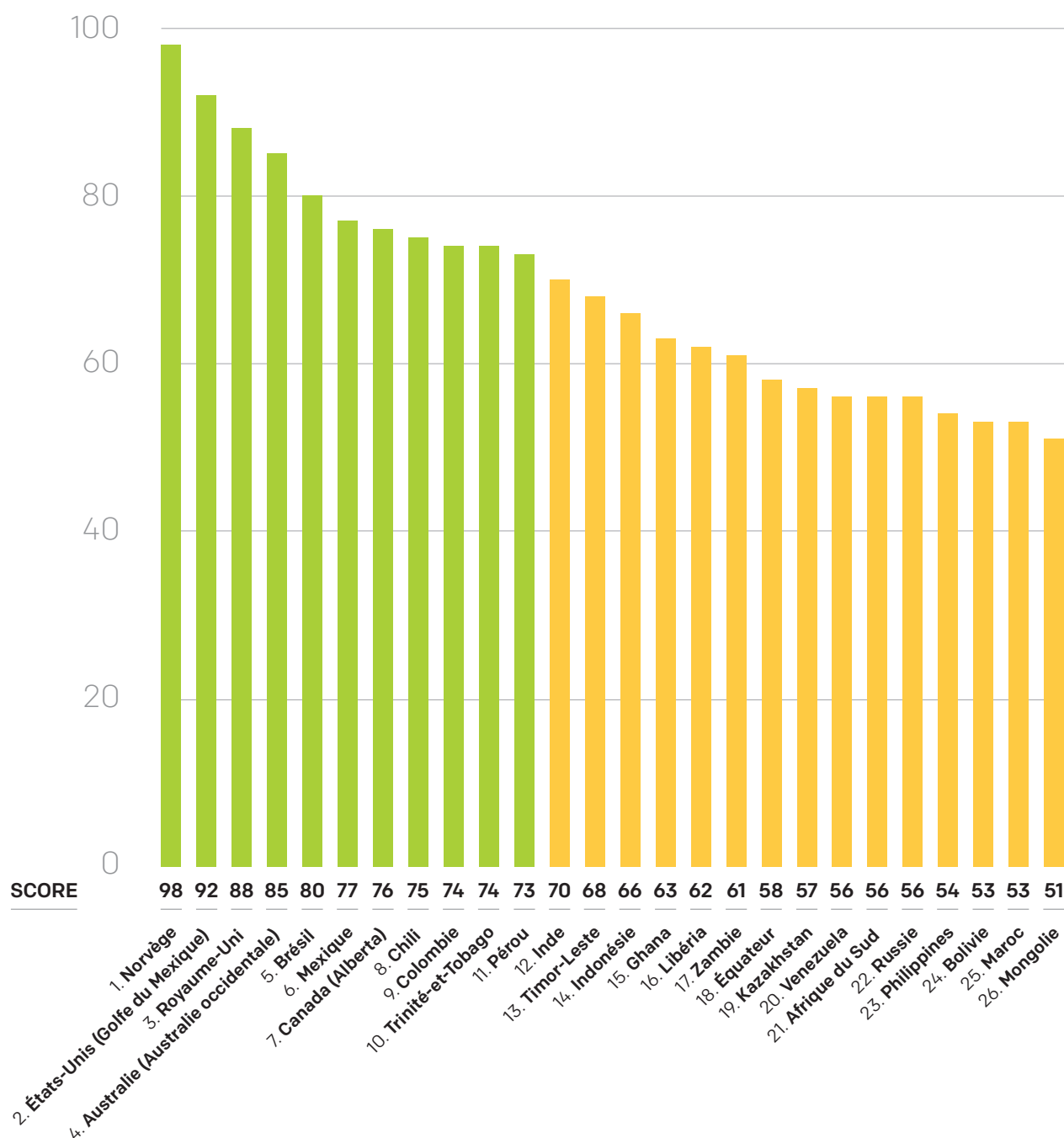
Le RGI évalue quatre composantes clés de la gouvernance des ressources dans chaque pays : le cadre institutionnel et juridique, les pratiques de divulgation, les garanties et mesures de contrôle de qualité, et les conditions générales de gouvernance. L'Indice (voir Figure 1) attribue une note à chaque pays avant de les répartir en quatre niveaux de performance – satisfaisant (71 – 100, marqué en vert), partiel (51 – 70, jaune), insuffisant (41 – 50, orange) et défaillant (0 – 40, rouge).

Ce rapport comprend un résumé de la méthodologie de calcul de l'Indice, une analyse des résultats et des conclusions concernant les contributions potentielles de l'Indice à la recherche appliquée, aux diagnostics de défaillance et aux réformes. Une version longue de ce rapport comprenant des analyses supplémentaires des composantes et un plus grand nombre de détails méthodologiques, comme les bases de données complètes et les profils des pays, est consultable sur www.revenuewatch.org/rgi.

Figure 1

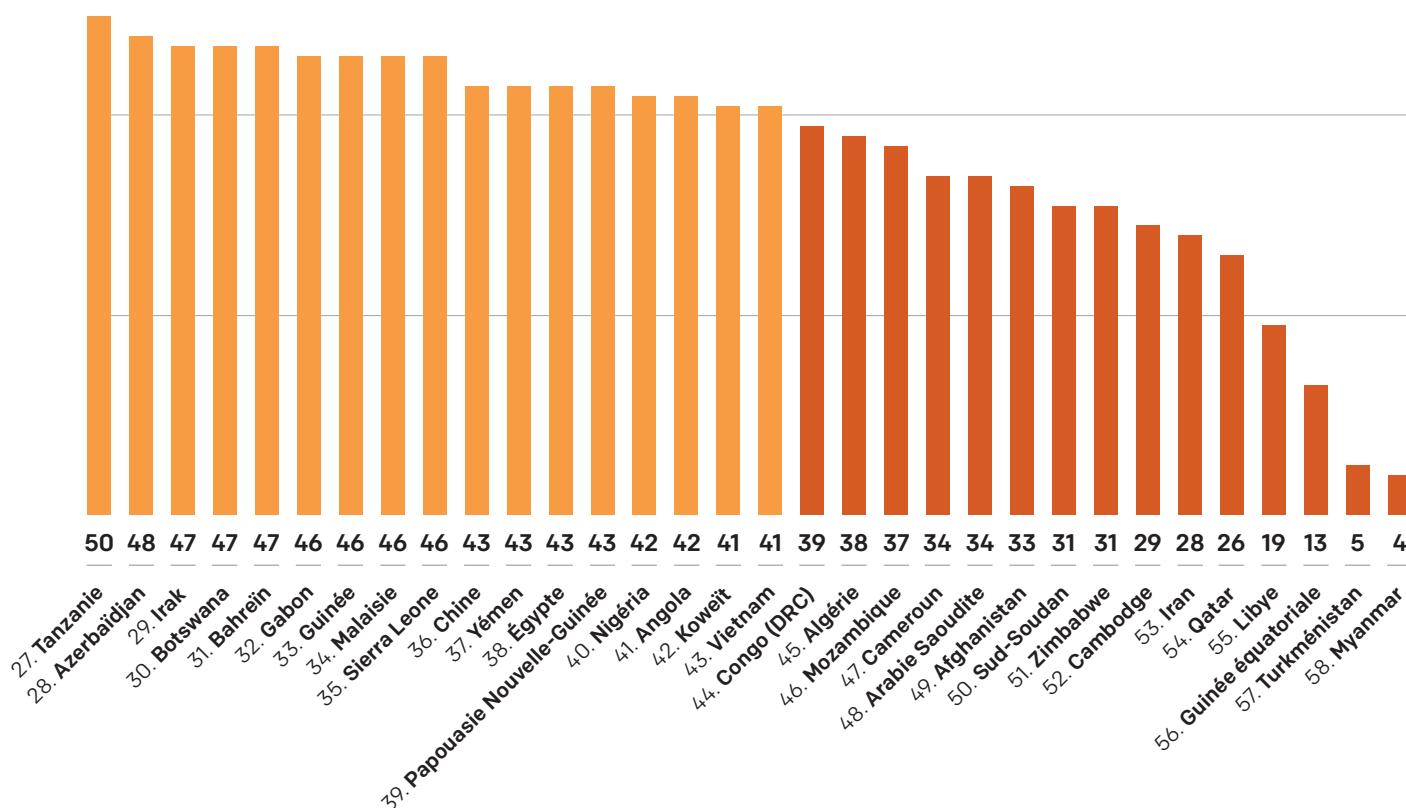
L'Indice de gouvernance des ressources naturelles

Notes et classement des pays





Les notes attribuées aux pays sont une moyenne pondérée des quatre composantes qui contiennent au total 50 indicateurs. Les pays sont classés en fonction de leur note. Pour en savoir plus et pour télécharger les données, rendez-vous sur : www.revenuewatch.org/rgi.



Remarque : les classements figurent devant les noms de pays et les notes composites au bas de chaque colonne.

Méthodologie

Pour évaluer la qualité de la gouvernance dans le secteur extractif, le RGI a eu recours à un questionnaire portant sur 173 points.³ Au cours des mois de janvier à octobre 2012, 46 chercheurs experts ont recueilli des données originales sur chacun des 58 pays, répondant à des questions standardisées. Les résultats ont été examinés par 56 évaluateurs pairs et passés en revue indépendamment par le personnel de Revenue Watch.

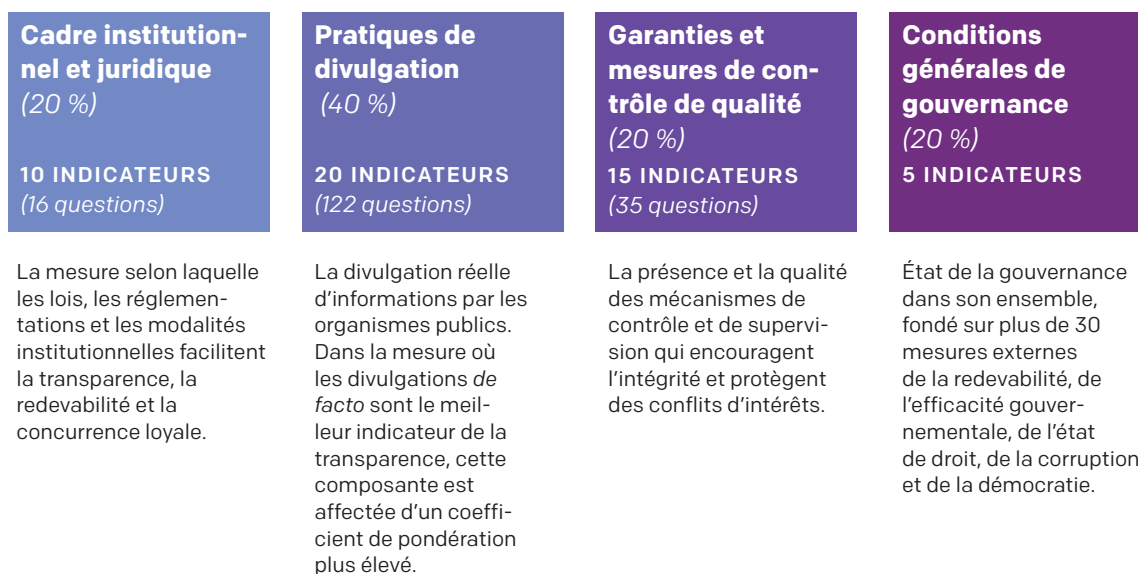
Les réponses aux 173 questions ont été regroupées en 45 indicateurs. Les indicateurs ont été ensuite transposés dans trois (des quatre) composantes du RGI : le cadre institutionnel et juridique, les pratiques de divulgation, et les garanties et mesures de contrôle de qualité. La quatrième composante, les conditions générales de gouvernance, se compose de cinq

indicateurs additionnels ; elle s'appuie sur des données compilées à partir de plus de 30 sources extérieures par l'Economist Intelligence Unit, l'International Budget Partnership, Transparency International et Worldwide Governance Indicators. L'Indice est dès lors hybride, avec trois composantes basées sur le questionnaire évaluant spécifiquement le secteur extractif, et la quatrième estimant la gouvernance d'ensemble du pays (voir Figure 2).

La note de l'Indice composite est une moyenne pondérée de quatre composantes. La composante Pratiques de divulgation est affectée d'une pondération plus élevée dans la mesure où la divulgation *de facto* – plutôt que des règles ou des lois qui pourraient être ignorées – représente mieux le niveau réel de transparence d'un pays donné.⁴

Figure 2

Les quatre composantes de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles



Principaux résultats

Les composantes comprennent 24 indicateurs qui évaluent la gouvernance de trois mécanismes spécifiques existant dans la majorité des 58 pays : les entreprises publiques (10 indicateurs), les fonds spéciaux de ressources (8 indicateurs) et le transfert des revenus des ressources naturelles aux collectivités locales (6 indicateurs). Ces indicateurs sont utilisés pour aboutir à des notes séparées pour ces institutions et pratiques spécifiques.

Chacun des 58 pays compris dans l'Indice produit des hydrocarbures et/ou des minerais. Pour les pays qui produisent les deux types de ressources, l'Indice évalue la gouvernance pour le type qui génère le plus de revenus. Nous prenons en compte le pétrole et le gaz dans 40 pays et les minerais dans les 18 pays restants. Pour les trois pays fédéraux dotés d'une gouvernance décentralisée des ressources naturelles (États-Unis, Canada, Australie), nous évaluons une des régions productrices de ressources. Pour l'Inde, l'Indice se concentre sur le secteur du gaz sous gestion fédérale.

Les marges d'erreur sont un point important à prendre en compte dans tout exercice de mesure de la gouvernance. Nous estimons les marges d'erreur du RGI à partir des différences entre indicateurs et composantes, qui sont tous des témoins objectifs de la qualité « vraie », non apparente, de la gouvernance. En moyenne, la marge implicite d'erreur concernant la note d'un pays est de +/- 13 points (niveau de confiance de 90 %).⁵

RWI a publié en 2010 un indice pilote sur la transparence des ressources naturelles. Cet indice portait sur 41 pays et était uniquement axé sur les pratiques de divulgation à partir d'un questionnaire restreint. Il utilisait une autre approche méthodologique et n'estimait pas les marges d'erreur. Compte tenu de ces différences et d'autres ajustements, les résultats de 2010 et de 2013 ne sont pas comparables.

Le RGI met en évidence un déficit majeur de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles du monde entier.

Seuls 11 pays obtiennent une note globale supérieure à 70. La grande majorité des pays présentent de sérieuses déficiences en termes de gouvernance des ressources (voir Figure 3).

Plus de la moitié de l'échantillon, soit 32 pays, révèle des scores insuffisants ou défaillants, ne satisfaisant même pas les critères de base de la gouvernance des ressources naturelles. Sur les 15 pays défaillants, 7 ont une note inférieure à 30 : le Cambodge, l'Iran, le Qatar, la Libye, la Guinée équatoriale, le Turkménistan et le Myanmar. En 2012, au moment de la collecte de données, ces pays ne divulguaient aucune information significative sur le secteur extractif et ne respectaient pas les critères de base de la gouvernance.

Des progrès sont aussi possibles pour les 11 premiers pays du classement. Par exemple, le Brésil et le Chili ne publient pas leurs contrats du secteur extractif. L'Australie occidentale n'oblige pas les fonctionnaires à communiquer des informations sur les intérêts financiers qu'ils détiennent dans les projets d'extraction minière.

L'examen des quatre composantes du RGI montre clairement la nature endémique du déficit de la gouvernance des ressources. Seuls la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis (Golfe du Mexique) obtiennent des notes satisfaisantes sur chacune des quatre composantes, ce qui laisse une proportion de 95 % de l'échantillon sans critères satisfaisants dans un ou plusieurs domaines. Pour la composante Pratiques de divulgation, la grande majorité des pays (45 sur 58) ont des normes de transparence partielles, insuffisantes ou défaillantes. Dans ces pays, les citoyens n'ont pas accès aux informations fondamentales sur le secteur pétrolier, gazier et minier. Par exemple, un pays peut ne fournir que peu ou pas d'informations sur l'identité des sociétés (nationales et étrangères) qui opèrent dans le secteur extractif, sur le montant des revenus des ressources naturelles perçus par le gouvernement et sur l'affectation de ces fonds.

Figure 3

Notes composites et de chacune des composantes

Classement	Pays	Ressources évaluées	Note composite	Cadre institutionnel et juridique	Pratiques de divulgation	Garanties et mesures de contrôle de qualité	Conditions générales de gouvernance
1	<i>Norvège</i>	Hydrocarbures	98	100	97	98	98
2	<i>États-Unis (Golfe du Mexique)</i>	Hydrocarbures	92	88	97	89	90
3	<i>Royaume-Uni</i>	Hydrocarbures	88	79	91	83	93
4	<i>Australie (Australie occidentale)</i>	Minerais	85	88	87	65	96
5	<i>Brésil</i>	Hydrocarbures	80	81	78	96	66
6	<i>Mexique</i>	Hydrocarbures	77	84	82	81	53
7	<i>Canada (Alberta)</i>	Hydrocarbures	76	67	72	74	96
8	<i>Chili</i>	Minerais	75	77	74	65	87
9	<i>Colombie</i>	Hydrocarbures	74	75	73	91	58
10	<i>Trinité-et-Tobago</i>	Hydrocarbures	74	64	83	86	52
11	<i>Pérou</i>	Minerais	73	88	83	56	55
12	<i>Inde</i>	Hydrocarbures	70	60	72	83	61
13	<i>Timor-Leste</i>	Hydrocarbures	68	77	82	70	28
14	<i>Indonésie</i>	Hydrocarbures	66	76	66	75	46
15	<i>Ghana</i>	Minerais	63	79	51	73	59
16	<i>Libéria</i>	Minerais	62	83	62	71	31
17	<i>Zambie</i>	Minerais	61	71	62	72	37
18	<i>Équateur</i>	Hydrocarbures	58	70	64	65	28
19	<i>Kazakhstan</i>	Hydrocarbures	57	62	58	76	32
20	<i>Venezuela</i>	Hydrocarbures	56	57	69	67	18
21	<i>Afrique du Sud</i>	Minerais	56	69	31	75	72
22	<i>Russie</i>	Hydrocarbures	56	57	60	62	39
23	<i>Philippines</i>	Minerais	54	63	54	51	46
24	<i>Bolivie</i>	Hydrocarbures	53	80	47	63	32
25	<i>Maroc</i>	Minerais	53	48	60	56	42
26	<i>Mongolie</i>	Minerais	51	80	39	49	48

■ Satisfaisant ■ Insuffisant
■ Partiel ■ Défaillant

Notes : (1) les pays riches en ressources, au sens du FMI, figurent en italiques.

Classement	Pays	Ressources évaluées	Note composite	Cadre institutionnel et juridique	Pratiques de divulgation	Garanties et mesures de contrôle de qualité	Conditions générales de gouvernance
27	Tanzanie	Minerais	50	44	48	68	42
28	Azerbaïdjan	Hydrocarbures	48	57	54	51	24
29	Irak	Hydrocarbures	47	57	52	63	9
30	Botswana	Minerais	47	55	28	53	69
31	Bahreïn	Hydrocarbures	47	38	40	59	58
32	Gabon	Hydrocarbures	46	60	51	39	28
33	Guinée	Minerais	46	86	45	43	11
34	Malaisie	Hydrocarbures	46	39	45	39	60
35	Sierra Leone	Minerais	46	52	47	59	24
36	Chine	Hydrocarbures	43	43	46	46	36
37	Yémen	Hydrocarbures	43	57	46	52	16
38	Égypte	Hydrocarbures	43	40	44	48	40
39	Papouasie Nouvelle-Guinée	Minerais	43	59	34	50	38
40	Nigéria	Hydrocarbures	42	66	38	53	18
41	Angola	Hydrocarbures	42	58	43	52	15
42	Koweït	Hydrocarbures	41	28	43	36	57
43	Vietnam	Hydrocarbures	41	63	39	31	30
44	Congo (DRC)	Minerais	39	56	45	42	6
45	Algérie	Hydrocarbures	38	57	41	28	26
46	Mozambique	Hydrocarbures	37	58	26	37	37
47	Cameroun	Hydrocarbures	34	63	33	25	17
48	Arabie Saoudite	Hydrocarbures	34	30	35	31	38
49	Afghanistan	Minerais	33	63	29	38	8
50	Sud-Soudan	Hydrocarbures	31	80	17	35	8
51	Zimbabwe	Minerais	31	48	23	56	6
52	Cambodge	Hydrocarbures	29	52	13	46	20
53	Iran	Hydrocarbures	28	26	33	26	23
54	Qatar	Hydrocarbures	26	15	14	20	66
55	Libye	Hydrocarbures	19	11	29	15	10
56	Guinée équatoriale	Hydrocarbures	13	27	14	4	4
57	Turkménistan	Hydrocarbures	5	13	4	0	3
58	Myanmar	Hydrocarbures	4	8	5	2	2

C'est dans les pays les plus dépendants des ressources naturelles que le déficit de gouvernance est le plus prononcé.

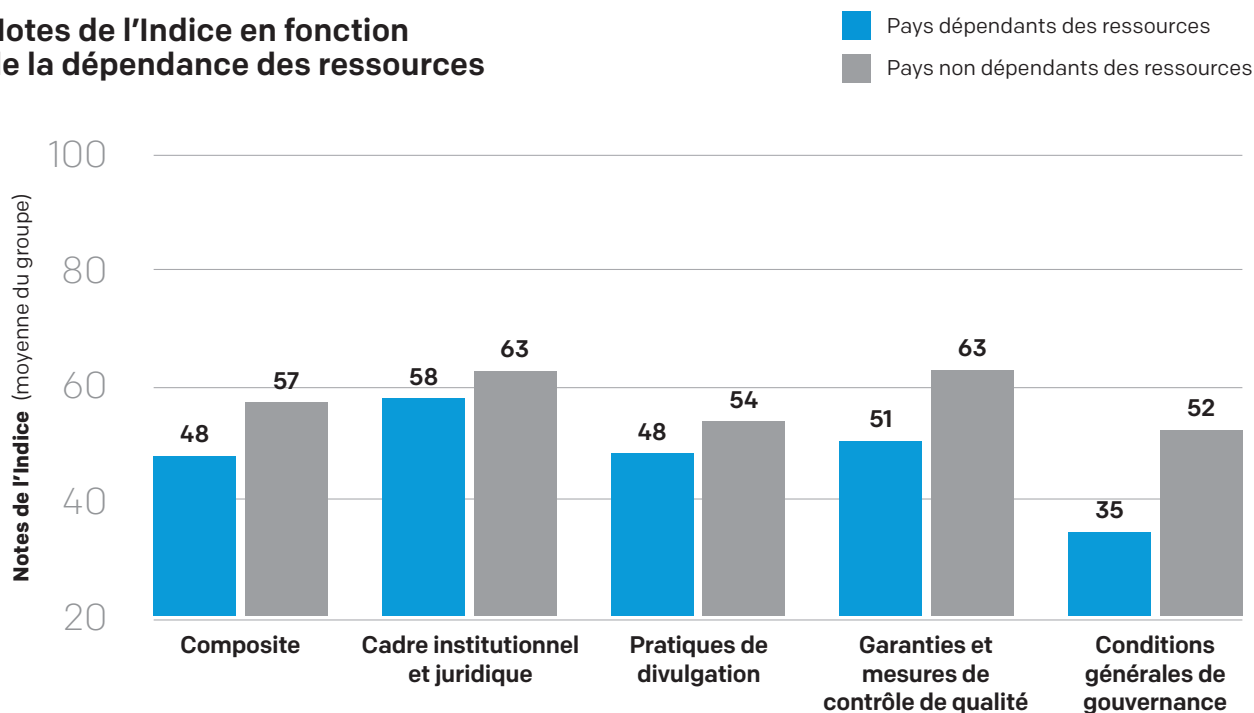
Sur les 58 pays compris dans le RGI, 41 sont classifiés comme riches en ressources par le Fonds Monétaire International⁶ ; c'est-à-dire que, dans chacun de ces pays, le pétrole, le gaz et/ou les minerais dominent l'économie, représentant au moins 25 % du Produit Intérieur Brut (PIB), des exportations ou des revenus de l'État. Seuls cinq des 41 pays (Norvège, Mexique, Chili, Pérou et Trinité-et-Tobago) ont des normes satisfaisantes de gouvernance des ressources naturelles (une note composite de 70 ou plus).

Les pays riches en ressources reçoivent une note moyenne de 48 sur le RGI, soit 9 points de moins que la moyenne de leurs 17 homologues moins dépendants des ressources naturelles (voir Figure 4). Une disparité similaire est évidente dans chacune des quatre composantes de l'indice. Parmi les pays riches en ressources, seule la Norvège obtient une note satisfaisante pour toutes les composantes. Trente-sept des pays riches en ressources ont une note moins que satisfaisante dans au moins deux des quatre composantes.

La transparence est insuffisante dans les pays où elle est la plus nécessaire. Neuf des 15 pays défaillants (Algérie,

Figure 4

Notes de l'Indice en fonction de la dépendance des ressources



Neuf des 15 derniers pays de l'Indice figurent parmi les pays les plus dépendants des ressources dans le monde.

Cameroun, République démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Iran, Libye, Qatar, Arabie Saoudite et Turkménistan) sont parmi les pays les plus dépendants des ressources au monde. En 2010, les recettes provenant des ressources naturelles dans ces pays ont atteint plus de 530 milliards de dollars, soit environ 1 500 dollars par habitant ; le pétrole, le gaz et l'extraction minière ont représenté une moyenne de 34 % du PIB et le chiffre impressionnant de 60 % des revenus totaux de l'État. Une richesse en ressources de cette envergure affecte tous les aspects de la vie économique et politique de ces pays. Pourtant, les gouvernements ne fournissent au public que des informations négligeables, voire aucune, sur le secteur dont dépend leur avenir économique.

Le déficit de gouvernance affecte près de 450 millions de personnes dans les pays les plus dépendants des ressources naturelles.

La part de la population vivant avec moins de deux dollars par jour est plus élevée dans la moitié inférieure du classement du RGI. Dans les 26 pays riches en ressources notés insuffisants ou défaillants, plus de 300 millions de personnes (ou 50 % de leurs populations combinées) vivent avec moins de deux dollars par jour.⁷ En comparaison, dans les pays notés partiellement satisfaisants, 149 millions de personnes (32 % de la population) vivent avec moins de deux dollars par jour et, dans les pays notés satisfaisants, ce chiffre est de 10 millions de personnes (7 % de la population).

Réaliser des performances satisfaisantes est possible dans différents contextes.

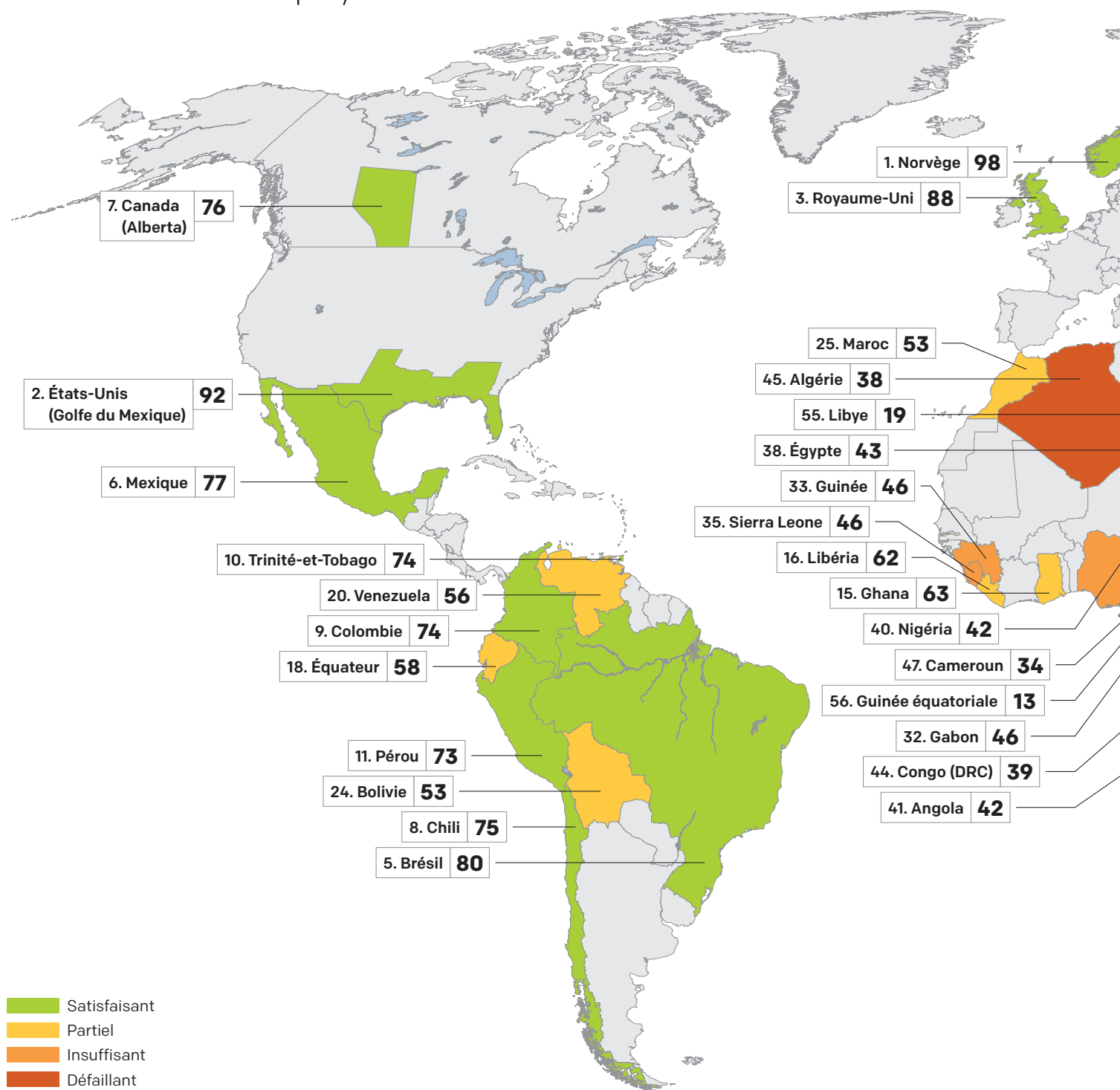
Six des 11 pays les mieux classés sont des pays à revenu moyen – le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Pérou et Trinité-et-Tobago – ce qui démontre qu'être riche n'est pas une condition préalable à une bonne gouvernance. Excepté pour le Brésil, tous ces pays sont riches en ressources naturelles, ce qui montre que la dépendance des ressources n'est pas incompatible avec la transparence et la redevabilité. L'Indice montre qu'il est possible d'adopter des normes exigeantes de divulgation, y compris la communication d'informations détaillées en temps opportun sur l'exploitation et les sources principales de revenu, quand le secteur extractif est de la plus grande importance sur les plans politique et économique.

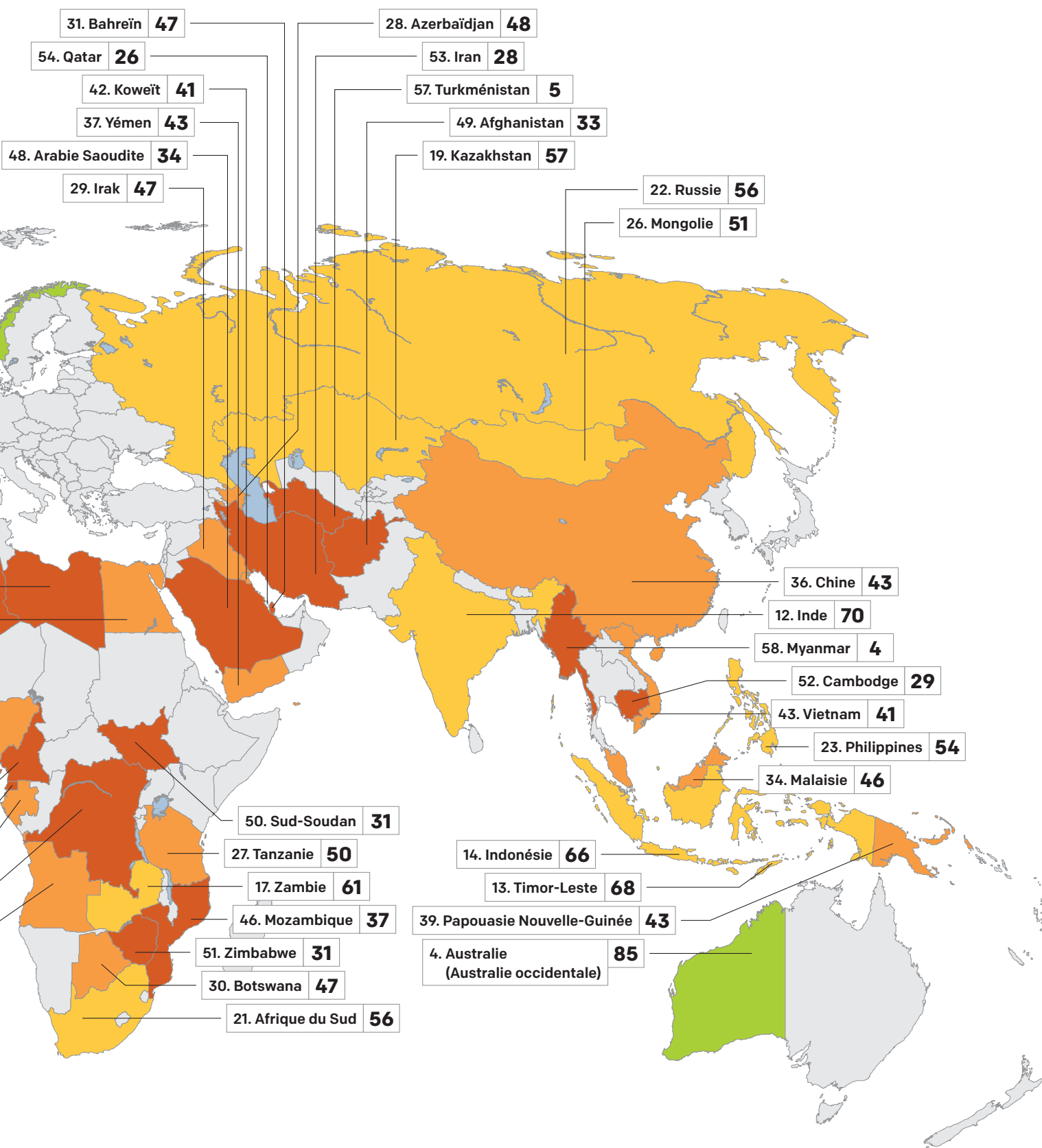
Même les pays aux prises avec des difficultés économiques significatives font preuve de bonnes pratiques sur certaines composantes. Par exemple, le Timor-Leste a adopté des systèmes transparents et responsables pour gérer ses richesses pétrolières. Bien que la gouvernance globale des richesses minérales de la Guinée soit insuffisante, celle-ci a récemment lancé un train de réformes pour s'améliorer, ce qui se traduit par des notes élevées concernant le cadre institutionnel et juridique. L'Afghanistan et la RDC, tous deux défaillants en termes de gouvernance globale des ressources, se sont récemment décidés à publier la plupart de leurs contrats extractifs. Ces améliorations pourraient servir de tremplin pour des réformes plus décisives de la gouvernance.

Figure 5

Résultats mondiaux du RGI

Classement des pays et notes





Remarque : les classements figurent devant les noms de pays et les notes composites sont à la suite des noms de pays.

Définition du déficit de gouvernance

Chaque composante est associée à des manquements spécifiques à la gouvernance.

Les composantes du RGI déterminent dans quelle mesure les pays sont capables de faire face à quatre problèmes pratiques. Le cadre légal et institutionnel en place permet-il d'assurer la transparence et la redevabilité ? Quelles informations sont publiées au sujet du secteur complexe et lucratif des ressources naturelles ? Quelles garanties sont en place pour favoriser leur intégrité ? Finalement, l'environnement institutionnel dans son ensemble favorise-t-il une gouvernance responsable des ressources ? Des changements dans l'une des composantes peuvent affecter la gouvernance dans son ensemble. En tant que sujets à l'analyse et à la réforme politique, ces changements seront à prendre en compte individuellement aussi bien que collectivement.

Cadre institutionnel et juridique : Des lois et des systèmes qui encouragent l'intégrité et la transparence font défaut dans de nombreux pays. Trente-huit des pays de l'Indice n'ont pas de loi sur la liberté de l'information. Certains des pays les plus dépendants des ressources, comme l'Angola et l'Arabie Saoudite, n'ont aucune exigence de divulgation concernant les industries pétrolières, gazières et minières. Dans 20 pays, dont le Cameroun et le Venezuela, les revenus substantiels dérivés des ressources ne passent pas par la trésorerie nationale. Bien que l'expérience de pays comme le Mozambique donne à penser que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives puisse être un moyen d'obtenir des données sur le revenu, 30 des 58 pays de l'Indice n'y ont pas encore souscrit.

Pratiques de divulgation : La plupart des pays ne donnent pas accès à des informations complètes sur l'activité et les paiements du secteur extractif. Vingt et un pays ne publient pas d'informations sur les sources primaires de revenu, telles que les redevances, les impôts et la répartition des bénéfices. Trente pays ne publient que des informations restreintes ou aucune information sur les pratiques d'octroi de permis d'exploitation. Seuls 10 des 58 pays de l'Indice publient la plupart de leurs contrats et permis d'exploitation du pétrole, du gaz et

des minerais bien que ce chiffre soit en augmentation avec les divulgations récentes de l'Afghanistan, du Ghana et de la Guinée.

Garanties et mesures de contrôle de qualité : La plupart des pays manquent de mécanismes pour éviter les conflits d'intérêts, limiter les pouvoirs discrétionnaires et assurer la qualité des informations communiquées. Trente-huit pays, y compris le Pérou et l'Arabie Saoudite, ne publient pas d'audits des comptes de l'État ou les publient avec plus d'une année de retard. Dans 31 pays, tels que le Botswana et le Timor-Leste, la législature n'exerce qu'une supervision négligeable des processus de passation de contrats et d'octroi de permis ; dans 29 pays, y compris le Chili et le Sierra Leone, la législature n'exerce qu'une supervision très limitée sur les revenus des ressources naturelles.

Conditions générales de gouvernance : Trente-quatre pays ont une note en-dessous de 40 pour cette composante. Ces pays souffrent de niveaux élevés de corruption, d'une efficacité restreinte de l'État ou de budgets opaques, ou d'une absence d'institutions démocratiques et d'un état de droit. Certains pays, dont l'Azerbaïdjan, la Russie et le Venezuela, reçoivent des notes relativement basses sur cette composante du fait de leurs mauvais résultats en matière de lutte contre la corruption, de libertés civiles et politiques et de responsabilité démocratique. Dans ces cas, la transparence des ressources naturelles est moins susceptible d'améliorer la capacité des citoyens à demander à leurs gouvernements de leur rendre des comptes. D'autre part, le Botswana, la Malaisie, le Qatar et l'Afrique du Sud sont bien notés en termes d'efficacité du gouvernement et de contrôle de la corruption, mais ne le sont pas sur les autres composantes de l'Indice. Dans ces cas, la gouvernance et la transparence des ressources sont des domaines problématiques qui sont à la traîne par rapport aux avancées globales de la gouvernance.

Le manque de transparence s'étend aux entreprises publiques, aux fonds spéciaux de ressources et aux transferts aux collectivités locales.

Les entreprises publiques (*State-Owned Companies* ou « SOC »), les fonds spéciaux de ressources naturelles (*Natural Resource Funds* ou « NRF ») et les transferts des revenus des ressources naturelles aux collectivités locales jouent un rôle crucial dans la gouvernance des ressources. Dans les pays où ils existent (les SOC sont présentes dans 45 pays, les NRF dans 23 et les transferts aux collectivités locales dans 30), ces organismes et mécanismes spécialisés jouent des fonctions essentielles dans la génération, la gestion et l'affectation des revenus, influençant la valeur qu'un pays est susceptible de dériver de ses richesses naturelles. L'Indice s'intéresse de près à la gouvernance de ces organismes.

Entreprises publiques (SOC) : Les SOC génèrent plus des deux-tiers du revenu total de l'État dans des pays tels que l'Azerbaïdjan, l'Irak et le Yémen. Dans le secteur minier, la société Codelco du Chili est le plus gros producteur de cuivre au monde, alors que Debswana, qui appartient en partie à l'État du Botswana, est un leader de la production de diamants. Dans des pays comme l'Angola et le Nigéria, les fonctions et l'influence des SOC s'étendent à l'ensemble du secteur – de la délivrance de permis à la production et à la perception des recettes et même aux dépenses directes. Compte tenu de leur statut institutionnel particulier et des niveaux généralement élevés de leur pouvoir, les SOC ne font l'objet que de peu de supervision et n'ont guère de comptes à rendre.

La variation des notes des SOC (voir Figure 6) prouve que la transparence est faisable sur le plan commercial, mais nécessite encore l'adhésion de nombreuses sociétés. Les pays les plus performants ont en commun des pratiques qui améliorent la redevabilité des SOC : obligations légales de publier des rapports ; communication des audits et des données sur la production et les revenus ; transparence dans le secteur exposé au risque des dépenses extrabudgétaires ; conformité aux normes internationales de comptabilité ; et inclusion des informations financières des SOC dans le budget national. Beaucoup d'autres n'en sont pas encore là : 18 des 45 SOC ne sont tenues par aucune obligation légale de communiquer des informations sur leurs activités ; 28 ne produisent pas de rapports complets sur leurs activités et leur situation financière ; et 19 ne communiquent pas d'informations sur leurs activités quasi-fiscales, comme les dépenses en services sociaux ou les subventions à l'achat de carburant.

Fonds spéciaux de ressources (NRF) : Le patrimoine collectif estimé des 23 NRF couverts par l'Indice se montait à plus de 2 trillions de dollars en 2012. Ces fonds jouent un rôle décisif pour maîtriser la volatilité de leurs revenus, équilibrer les dépenses à court terme avec l'épargne à long terme et utiliser les revenus des ressources pour générer des gains économiques durables. Cependant, les risques de mauvaise gouvernance sont élevés parce que les flux financiers des NRF peuvent court-circuiter le processus budgétaire habituel et devenir des instruments au service du clientélisme et des distributions discrétionnaires.

Les résultats des NRF varient. Les cinq fonds les plus performants (voir Figure 6), provenant d'un groupe très diversifié de pays, produisent des rapports exhaustifs en temps opportun sur leurs actifs et leurs transactions, respectent les règles légales concernant les dépôts et les dépenses, réalisent des audits et sont assujettis à une supervision législative. Cependant, la majorité des fonds se caractérisent par une divulgation restreinte d'informations. Au Koweït, par exemple, il est illégal de divulguer des informations sur la Kuwait Investment Authority. Huit des 23 fonds analysés ne publient aucune information quelle qu'elle soit sur leurs actifs (que des sources externes estiment se monter à plus de 400 milliards de dollars), leurs transactions ou leurs investissements. Dans 15 pays, y compris l'Azerbaïdjan et la Russie, les dépenses des fonds court-circuitent l'approbation législative.

Transferts aux collectivités locales : Trente pays transfèrent une partie des revenus des ressources naturelles aux gouvernements régionaux et locaux. Ces transferts sont souvent importants, font l'objet de sollicitations antagonistes et sont gérés par les collectivités locales qui peuvent ne pas faire preuve de la responsabilité et de la capacité nécessaires pour assurer une bonne gouvernance.

À l'initiative d'un groupe de pays latino-américains, 10 pays publient une analyse détaillée des transferts et respectent les règles instaurées par la législation (voir Figure 6). Le système de déclaration en ligne du Pérou, régulièrement mis à jour et concernant les transferts aux gouvernements locaux, est un exemple de bonne pratique. Cependant, 20 pays ont des pratiques de divulgation insatisfaisantes ; dans nombre de cas, les montants des transferts sont incontrôlés. Le Libéria, les Philippines et la Mongolie ne publient aucune donnée sur les transferts, et les rapports publiés dans les autres pays sont peu clairs, incomplets ou périmés. En RDC, les règles concernant les transferts sont contradictoires entre la Constitution et le Code minier, brouillant ainsi la répartition des rôles et des responsabilités.

Figure 6

Gouvernance des entreprises publiques (SOC)

Classement (sur 45 pays)	Pays	Entreprises publiques (SOC)	Note des SOC (sur 100)
1	Norvège	Statoil	99
2	Mexique	Pemex	98
3	Brésil	Petrobras	92
4	Inde	ONGC	92
5	Russie	Rosneft	92
6	Colombie	Ecopetrol	88
7	Venezuela	PDVSA	87
8	Kazakhstan	KazMunaiGaz	87
9	Indonésie	Pertamina	86
10	Chili	CODELCO	84
11	Chine	CNPC	82
12	Maroc	OCP	75
13	Angola	Sonangol	70
14	Papouasie Nouvelle-Guinée	Petromin	69
15	Zambie	ZCCM-IH	68
16	Azerbaïdjan	SOCAR	67
17	Trinité-et-Tobago	Petrotrin	66
18	Koweït	KPC	63
19	Équateur	Petroecuador	62
20	Malaisie	Petronas	61
21	Bolivie	YPFB	53
22	Algérie	Sonatrach	49
23	Nigéria	NNPC	47

Classement (sur 45 pays)	Pays	Entreprises publiques (SOC)	Note des SOC (sur 100)
24	Yémen	YOGC	44
25	Philippines	PMDC	44
26	Arabie Saoudite	ARAMCO	41
27	Irak	Ministry of Oil	41
28	Vietnam	Petrovietnam	40
29	Cameroun	SNH	38
30	Qatar	Qatar Petroleum	37
31	Tanzanie	STAMICO	33
32	Botswana	Debswana	32
33	Sud-Soudan	Nile Petroleum	31
34	Egypte	EGPC	31
35	Congo (DRC)	Gecamines	29
36	Mozambique	ENH	28
37	Zimbabwe	ZMDC	22
38	Mongolie	Erdenes MGL	20
39	Libye	Libyan National Oil Corporation	19
40	Iran	NIOC	15
41	Bahreïn	BAPCO	14
42	Guinée équatoriale	GEPetrol	10
43	Afghanistan	Northern Coal Enterprise	3
44	Myanmar	MOGE	2
45	Turkménistan	Turkmengas	0

Gouvernance des Fonds de ressources naturelles

Classement (sur 23)	Pays	Fonds	Note des fonds (sur 100)
1	Norvège	Government Pension fund	100
2	Trinité-et-Tobago	Heritage and Stabilisation Fund	98
3	Bahreïn	Future Generations Reserve Fund	96
4	Chili	Copper Stabilization Fund	88
5	Timor-Leste	Petroleum Fund	83
6	Mexique	Oil Income Stabilization Fund	79
7	Canada (Alberta)	Alberta Heritage Savings Trust Fund	73
8	Kazakhstan	National Fund	67
9	Venezuela	National Development Fund (FONDEN)	58
10	Botswana	Pula Fund	52
11	Iran	Oil Stabilization Fund	50
12	Malaisie	National Trust Fund	46
13	Russie	Reserve Fund National Welfare Fund	46
14	Azerbaïdjan	SOFAZ	44
15	Gabon	Fond pour les Générations Futures	35
16	Angola	Fundo de Reserva do Tesouro Nacional	25
17	Arabie Saoudite	Public Investment Fund	19
18	Nigéria	Sovereign Wealth Fund Excess Crude Oil Account	17
19	Koweït	Kuwait Investment Authority	15
20	Algeria	Fonds de Régulation des Recettes	6
21	Qatar	Qatar Investment Authority	2
22	Guinée équatoriale	Fund for Future Generations	0
23	Libye	Libyan Investment Authority	0

Gouvernance des transferts aux collectivités locales

Classement (sur 30)	Pays	Note des transferts aux collectivités locales (sur 100)
1	Brésil	100
2	Pérou	97
3	Bolivie	94
4	États-Unis (Golfe du Mexique)	94
5	Équateur	92
6	Australie (Australie occidentale)	86
7	Nigéria	83
8	Mexique	81
9	Irak	79
10	Colombie	78
11	Ghana	69
12	Venezuela	69
13	Indonésie	64
14	Algérie	64
15	Russie	64
16	Libéria	61
17	Kazakhstan	58
18	Mongolie	56
19	Botswana	50
20	Sud-Soudan	50
21	Congo (DRC)	44
22	Philippines	44
23	Sierra Leone	40
24	Angola	33
25	Chine	33
26	Malaisie	22
27	Iran	17
28	Papouasie Nouvelle-Guinée	17
29	Yémen	11
30	Guinée équatoriale	0

Un outil de recherche, de dialogue et de réforme

Le RGI vise à mieux faire comprendre la façon dont un vaste ensemble de pays différents régit le pétrole, le gaz et les minerais. Dans un contexte de prix élevés des ressources et d'arrivée de nouveaux pays grands producteurs, une gouvernance efficace et responsable des ressources est cruciale. L'Indice donne des informations comparatives détaillées, spécifiques aux pays, qui peuvent servir de guide à des réformes.

Ces données peuvent faciliter la recherche appliquée et l'analyse politique du déficit de gouvernance dans le domaine des ressources naturelles, notamment pour mieux comprendre pourquoi les pays obtiennent des succès ou ont des difficultés. Cette étude peut donner des éléments probants sur lesquels fonder de futures politiques d'intervention au niveau mondial et au niveau du pays.

Les données du pays peuvent également servir de base à un dialogue national fondé sur les faits en vue d'améliorer la gouvernance du secteur. Les données détaillées et désagrégées disponibles dans les profils de pays en ligne peuvent aider les responsables politiques et les activistes à apporter une réponse aux questions suivantes : Quels sont les points sur lesquels nous sommes en défaut ? Quelles bonnes pratiques mises en œuvre par les plus performants pouvons-nous réutiliser afin d'améliorer nos politiques et nos pratiques ? De quels autres pays pouvons-nous nous inspirer ?

Pour faciliter l'étude et les recherches sur les résultats obtenus par des pays particuliers, le site Web du RGI propose 58 profils de pays, ainsi que des outils interactifs permettant l'accès à et l'analyse de la base de données. Les profils de pays comprennent les questionnaires RGI remplis avec des liens vers les sources officielles, ainsi que des notes sur les composantes et les indicateurs, et des statistiques économiques pertinentes. Des exemples de ces profils de pays disponibles sur le site Web de RGI sont présentés à la fin de ce rapport. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.revenuewatch.org/rgi.



Recommandations

En plus de l'identification des réformes prioritaires spécifiques aux pays, l'analyse des résultats du RGI propose un certain nombre de recommandations d'ensemble. Les données mettent en évidence des points sur lesquels beaucoup de pays ont des carences, ainsi que des exemples où de bons résultats peuvent servir de guides pour déterminer quelles pratiques disséminer. Les cinq réformes suivantes représentent des réponses politiques concrètes aux carences à combler d'urgence et largement répandues dans la gouvernance des industries pétrolières, gazières et minières.

1. Publier les contrats signés avec les sociétés d'extraction.

Seuls 10 pays sur les 58 pris en compte dans l'Indice publient tous ou la plupart des contrats qui régissent l'exploration et la production. La publication des contrats aide les citoyens à déterminer de quels avantages et protections leur pays bénéficie en échange de l'accès aux ressources naturelles détenues par l'État, et quelles sociétés et gouvernements respectent leurs engagements. Les pays se devraient d'adopter des règles claires pour la publication de tous les permis et contrats et de déléguer la responsabilité de la tenue de la base de données à des organismes spécifiques.

2. Veiller à ce que les organismes de régulation publient des rapports complets et en temps opportun sur leurs opérations pétrolières, gazières et minières, y compris des informations détaillées sur leurs revenus et leurs projets.

Seuls 13 pays de l'Indice communiquent des informations complètes et en temps opportun sur leurs activités et revenus des ressources naturelles. Dans le cadre de leurs fonctions de base et pour promouvoir un environnement d'investissement transparent et stable, les autorités réglementaires du secteur devraient se charger de publier des informations, tels que le processus de délivrance de permis, les revenus dérivés de chaque projet et les évaluations de l'impact environnemental et social.

3. Étendre les normes de transparence et de responsabilité aux entreprises publiques et aux fonds spéciaux de ressources.

Seuls 12 des 45 entreprises publiques et sept des 23 fonds de ressources naturelles ont des normes satisfaisantes de gouvernance et de transparence. Ces organismes spécialisés jouent un rôle décisif dans la génération, la gestion et la répartition des revenus dérivés des ressources, mais fonctionnent souvent hors de toute obligation de rendre des comptes. La mise en place d'un système robuste de divulgation et de processus de supervision et d'audit est une priorité pour le pays et au niveau international.

4. Faire un effort concerté pour arrêter la corruption, renforcer l'état de droit et garantir le respect des droits civils et politiques, y compris la liberté de presse.

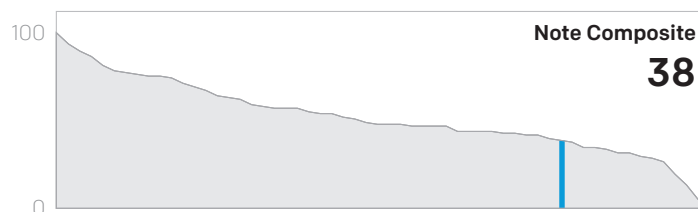
Plus des deux-tiers des 58 pays étudiés obtiennent des notes peu élevées sur des mesures nationales de la corruption, de l'état de droit et de la liberté de presse. Sans un environnement porteur, la transparence des ressources ne sera pas en mesure par elle-même de générer des gains durables sur le plan de la responsabilité. En particulier, les citoyens, les journalistes et la société civile devraient être libres d'exprimer leurs opinions, la supervision par la société civile devrait être encouragée, des systèmes efficaces pour contenir la corruption devraient être mis en place, et l'état de droit se devrait d'être proclamé. La transparence en matière de gouvernance des ressources ne doit pas être restreinte ou demeurer théorique.

5. Accélérer l'adoption de normes internationales de divulgation pour les gouvernements et les sociétés.

Les sociétés qui extraient des ressources naturelles et les pays dans lesquels ces sociétés sont basées partagent la responsabilité de faire progresser la transparence. Les pays détenant les ressources se devraient d'édicter des lois obligeant leurs sociétés à déclarer leurs versements aux États projet par projet. Les pôles du secteur extractif, comme l'Australie, le Canada, la Chine, l'Afrique du Sud et la Suisse, devraient suivre l'exemple des États-Unis et de l'Union européenne pour la réalisation de cet objectif. Les États, les organismes internationaux, les bailleurs de fonds et les sociétés se devraient également de promouvoir des normes internationales rigoureuses de divulgation concernant les contrats et permis.

Algérie

L'un des 58 profils de pays disponibles sur www.revenuewatch.org/rgi.



Contexte

L'Algérie a produit 2 millions de barils de pétrole par jour en 2011 et est le sixième plus grand exportateur de gaz naturel au monde. Les hydrocarbures ont longtemps été le fondement de l'économie de l'Algérie, représentant 67 % des revenus de l'État, 25 % du produit intérieur brut et 98 % des exportations totales en 2011.

Algérie	2000	2005	2011
Population (millions)	30,5	32,9	36,0
PIB (en milliards de dollars 2011 constants)	69,9	115,9	188,7
PIB par habitant, PPP (en dollars internationaux 2005 constants)	6.081	7.169	7.643
Revenus des ventes de pétrole et de gaz (en % du total des revenus de l'État)	...	76%	67%
Exportations du secteur extractif (% du total des exportations)	97%	99%	98%

Sources : revenus des ventes de pétrole et de gaz en tant que pourcentage des revenus totaux de l'État selon l'Economist Intelligence Unit et le Fonds Monétaire International. Toutes les autres données proviennent de la Banque mondiale.

Résultats du RGI pour l'Algérie

L'Algérie a reçu une note de 38, soit un niveau « défaillant » qui place le pays au 45^e rang sur 58 pays. Des notes très basses sur les garanties et mesures de contrôle de qualité et sur les conditions générales de gouvernance ainsi qu'un niveau « insuffisant » de pratiques de divulgation expliquent ce résultat.

Cadre institutionnel et juridique

(Classement : 37^e sur 58, note : 57/100)

L'Algérie a reçu une note « partiel » de 57, son meilleur résultat sur l'ensemble des composantes.

Des revenus substantiels dérivés des ressources naturelles n'entrent pas dans les caisses de l'État et ne sont pas déclarés à la législature. Le ministère de l'Énergie et des Mines (MEM) accorde des permis à la suite de négociations directes, sans passer par une mise en concurrence. Des évaluations de l'impact sur l'environnement sont obligatoires et des informations sur le cadre juridique du secteur extractif sont accessibles en ligne, mais l'Algérie n'a aucune loi sur la liberté d'information, pas plus qu'elle ne s'est jointe à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

Pratiques de divulgation

(Classement : 38^e sur 58, note : 41/100)

La note « insuffisante » de 41 de l'Algérie provient de ses divulgations restreintes concernant l'octroi des permis, les contrats, les évaluations environnementales et les revenus des ressources naturelles.

Le ministère des Finances publie des informations restreintes concernant les prix du pétrole et la valeur des exportations de ressources. Le MEM publie depuis 2005 des données sur les réserves d'hydrocarbures, les volumes de production, les exportations, les sociétés opérant dans le pays et les données de production par société/bloc. Il ne publie pas d'informations détaillées sur les flux de revenus.

Garanties et mesures de contrôle de qualité

(Classement : 51^e sur 58, note : 28/100)

Le résultat « défaillant » de l'Algérie s'explique par la grande liberté de manœuvre dont jouit Sonatrach, son entreprise publique, concernant l'octroi des permis et par l'absence d'un processus de contestation des décisions d'octroi de permis. Une agence nationale d'audit analyse les revenus du pétrole et en rend compte à la législature ; cependant, ces rapports ne sont disponibles que sur demande. Les rapports du MEM ne font l'objet que d'un audit interne. Les fonctionnaires du gouvernement qui exercent des fonctions de supervision ne sont pas tenus de divulguer les intérêts financiers qu'ils détiennent dans les activités extractives.

Conditions générales de gouvernance

(Classement : 39^e sur 58, note : 26/100)

L'Algérie ne publie qu'une quantité négligeable d'informations sur le processus budgétaire national et n'est pas au meilleur niveau concernant l'état de droit. Le niveau de responsabilité démocratique est particulièrement bas.

Entreprises publiques

(Classement : 22^e sur 45, note : 49/100)

Sonatrach appartient à l'État et détient une part majoritaire dans tous joint-ventures avec d'autres sociétés du domaine de l'énergie. Sa transparence et son système de gouvernance demanderaient à être sensiblement améliorés. Ses rapports annuels sont disponibles mais comportent des lacunes, comme une déclaration insuffisante des activités quasi-fiscales. Les états financiers audités de Sonatrach ne sont pas conformes aux normes comptables internationales et ne sont disponibles que sur demande.

Fonds des ressources naturelles

(Classement : 20^e sur 23, note : 6/100)

Créé en 2000 et administré par le ministère des Finances et la banque centrale, le Fonds de régulation des revenus ne brille guère au RGI :

absence de rapports détaillés sur les actifs du fonds, les investissements et les transactions, les procédures de retrait ne sont pas explicites et les décisions d'engagement des dépenses ne se fondent sur aucune règle.

Transferts aux collectivités locales

(Classement : 14^e sur 30, note : 64/100)

Le gouvernement central transfère le revenu des ressources aux

autorités locales, mais seulement après l'avoir fusionné avec d'autres revenus dans un Fonds commun pour les autorités locales. Les informations concernant les distributions effectuées à partir du fonds commun sont publiées dans les budgets des gouvernements locaux et disponibles sur demande auprès des gouvernements locaux ou du ministère de l'Intérieur. Cependant, les règles qui déterminent les attributions ne sont pas connues.

Notes composite, composantes et indicateurs de l'Algérie

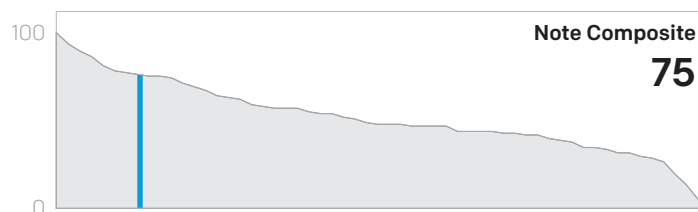
Classement (sur 58)		Note (sur 100)
45	NOTE COMPOSITE	38
37	Cadre institutionnel et juridique	57
	Loi sur la liberté d'information	0
	Couverture législative complète du secteur	100
	Participation à l'ITIE	0
	Processus indépendant d'octroi de permis	83
	Exigence d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux	100
	Transparence dans la perception des revenus	50
	Compte rendu complet des finances publiques	33
	Exigence de rapports financiers concernant les SOC	100
	Règles des fonds définies par la loi	0
	Règles des transferts aux collectivités locales définies par la loi	100
38	Pratiques de divulgation	41
	Procédures d'octroi de permis	67
	Contrats	0
	Évaluations des impacts sociaux et environnementaux	33
	Données d'exploration	50
	Volumes de production	67
	Valeur de la production	67
	Principales sources de revenus	0
	Sources secondaires de revenus	0
	Subventions	0
	Noms des sociétés responsables de l'exploitation	100
	Rapports complets de la SOC	33
	Données sur la production de la SOC	71
	Données sur les revenus de la SOC	44
	Activités quasi fiscales de la SOC	17
	Conseil d'administration de la SOC	100
	Règles du fonds	0
	Rapports complets sur le fonds	0
	Règles des transferts aux collectivités locales	0

Classement (sur 58)		Note (sur 100)
	Rapports complets sur les transferts aux collectivités locales	67
	Déclaration des transferts aux collectivités locales	100
51	Garanties et mesures de contrôle de qualité	28
	Vérifications concernant le processus d'octroi de permis	11
	Vérifications concernant le processus budgétaire	67
	Qualité des rapports gouvernementaux	50
	Divulgaration par l'État des conflits d'intérêts	0
	Qualité des rapports de la SOC	50
	Audit des rapports de la SOC	78
	Utilisation des normes comptables internationales par la SOC	0
	Divulgaration par la SOC des conflits d'intérêts	0
	Qualité des rapports concernant le fonds	0
	Audit des rapports du fonds	50
	Application par l'État des règles du fonds	0
	Vérifications concernant les engagements de dépenses du fonds	0
	Divulgaration par le fonds des conflits d'intérêts	0
	Qualité des rapports concernant les transferts aux collectivités locales	50
	Application par l'État des règles de transferts aux collectivités locales	67
39	Conditions générales de gouvernance	26
	Corruption (Indice de perception de la corruption de Transparency International et indicateur de contrôle de la corruption (WGI))	39
	Transparence budgétaire (Indice IBP)	6
	Redevabilité et démocratie (Indice de démocratie EIU et indice WGI de participation et redevabilité)	22
	Efficacité du gouvernement (WGI)	34
	État de droit (WGI)	27

Satisfaisant	Insuffisant
Partiel	Défaillant

Chili

L'un des 58 profils de pays disponibles sur www.revenuewatch.org/rgi.



Contexte

Le Chili est le plus grand producteur de cuivre au monde, avec 5,5 millions de tonnes produites en 2010. Les exportations de minerai représentaient près des deux tiers des exportations totales et 40 % du produit intérieur brut du pays en 2011.

Chili	2000	2005	2011
Population (millions)	15.4	16.3	17.3
PIB (en milliards de dollars 2011 constants)	101.3	140.9	248.6
PIB par habitant, PPP (en dollars internationaux 2005 constants)	11,015	12,802	15,251
Exportations du secteur extractif (% du total des exportations)	46%	60%	65%

Source: Banque mondiale

Résultats du RGI pour le Chili

Le Chili se classe 8e sur 58 pays et a reçu une note de 75 indiquant un niveau « satisfaisant » de gouvernance. Un très bon résultat sur les conditions générales de gouvernance, complété par des notes satisfaisantes sur le cadre institutionnel et juridique et sur les pratiques de divulgation, est toutefois compensé par une évaluation relativement inférieure concernant les garanties et mesures de contrôle de qualité.

Cadre institutionnel et juridique

(classement : 14^e sur 58, note : 77/100)

Les lois et les systèmes du Chili encouragent généralement l'intégrité et la transparence, aboutissant à une note « satisfaisant » de 77. Le processus d'octroi de permis est clairement défini dans le Code minier et les concessions sont accordées par arrêtés du tribunal sur une base premier arrivé-premier servi. Le ministère des Mines réglemente le secteur, tandis que le ministère des Finances collecte les paiements des sociétés et dépose tous les revenus dans les caisses du Trésor.

Des études d'impact environnemental sont obligatoires. En 2008, le Chili a adopté une loi sur la transparence et l'accès à l'information publique pour tous les organismes publics. Cependant, cette loi ne couvre pas les compagnies minières.

Pratiques de divulgation

(Classement : 10^e sur 58, note : 74/100)

Le Chili obtient une note « satisfaisant » en permettant d'accéder à des informations complètes sur ses opérations et les revenus du secteur extractif. Le ministère des Finances publie régulièrement des

informations concernant les volumes de production, les prix, la valeur des exportations, les redevances et les taxes spéciales. Le ministère des Mines publie des informations sur les réserves de minéraux, les volumes de production, les prix et la valeur des exportations, mais ne fournit aucune donnée sur les revenus. La commission chilienne sur le cuivre publie des informations sur les réserves, les volumes de production, les prix, la valeur des exportations de minéraux, les coûts de production, les sociétés opérant dans le pays, les données de production par société, les valeurs des flux de production, les taxes spéciales et les dividendes.

Si les demandes de permis et les évaluations d'impact environnemental sont publiées, les contrats avec les sociétés d'exploitation ne le sont pas.

Garanties et mesures de contrôle de qualité

(Classement : 21^e sur 58, note : 65/100)

La note « partiel » du Chili de 65 peut s'expliquer par trois facteurs. D'abord, si une commission législative commente les lois sur l'extraction minière, elle ne passe pas en revue les contrats ou ne supervise pas le processus de délivrance des permis. En second lieu, les relevés du ministère des Finances sont audités par le contrôleur général, qui rend compte à la législature, mais les législateurs ne font pas d'examen complets des revenus des ressources. En troisième lieu, les représentants de l'État qui exercent des fonctions de supervision du secteur minier ne sont pas tenus de divulguer les intérêts financiers qu'ils détiennent dans les activités extractives.

Conditions générales de gouvernance

(Classement : 6^e sur 58, note : 87/100)

Le Chili se situe tout en haut du classement pour le contrôle de la corruption, la transparence budgétaire, l'efficacité du gouvernement, la participation et la responsabilité démocratique et l'état de droit. Les principales mesures complémentaires requises pour réaliser une bonne gouvernance des ressources sont en place.

Entreprises publiques

(Classement : 10^e sur 45, note : 84/100)

Appartenant à l'État, la société nationale du cuivre, CODELCO, produit plus de cuivre que n'importe quelle autre compagnie dans le monde. Elle publie des relevés financiers audités et des rapports annuels où figurent des informations sur les réserves, les volumes de production, les prix, la valeur des exportations, les investissements réalisés dans l'exploration, les coûts de production, les noms des sociétés opérant dans le pays, les données de production par société, les activités quasi-fiscales, les valeurs des flux de production, les taxes spéciales, les dividendes, les bonus, les redevances par acre et son conseil d'administration.

Fonds spéciaux de ressources

(Classement : 4^e sur 23, note : 88/100)

En 2007, le gouvernement a remplacé le Fonds de stabilisation du cuivre par un Fonds de stabilisation économique et sociale destiné à protéger l'économie nationale des fluctuations du marché mondial en accumu-

lant les excédents de revenu pendant les périodes de cours élevés du cuivre. Le ministère des Finances gère le fonds et publie régulièrement des informations sur ses actifs, ses transactions et ses investissements. Le ministère publie également des règles régissant les dépôts et les retraits, en plus de relevés financiers audités.

Notes composite, composantes et indicateurs de l'Algérie

Classement (sur 58)	Note (sur 100)
8	NOTE COMPOSITE
14	Cadre institutionnel et juridique
	Loi sur la liberté d'information
	Couverture législative complète du secteur
	Participation à l'ITIE
	Processus indépendant d'octroi de permis
	Exigence d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux
	Transparence dans la perception des revenus
	Compte rendu complet des finances publiques
	Exigence de rapports financiers concernant les SOC
	Règles des fonds définies par la loi
	Règles des transferts aux collectivités locales définies par la loi
10	Pratiques de divulgation
	Procédures d'octroi de permis
	Contrats
	Évaluations des impacts sociaux et environnementaux
	Données d'exploration
	Volumes de production
	Valeur de la production
	Principales sources de revenus
	Sources secondaires de revenus
	Subventions
	Noms des sociétés responsables de l'exploitation
	Rapports complets de la SOC
	Données sur la production de la SOC
	Données sur les revenus de la SOC
	Activités quasi fiscales de la SOC
	Conseil d'administration de la SOC
	Règles du fonds
	Rapports complets sur le fonds
	Règles des transferts aux collectivités locales

Classement (sur 58)	Note (sur 100)
	Rapports complets sur les transferts aux collectivités locales
	Déclaration des transferts aux collectivités locales
21	Garanties et mesures de contrôle de qualité
	Vérifications concernant le processus d'octroi de permis
	Vérifications concernant le processus budgétaire
	Qualité des rapports gouvernementaux
	Divulgaration par l'État des conflits d'intérêts
	Qualité des rapports de la SOC
	Audit des rapports de la SOC
	Utilisation des normes comptables internationales par la SOC
	Divulgaration par la SOC des conflits d'intérêts
	Qualité des rapports concernant le fonds
	Audit des rapports du fonds
	Application par l'État des règles du fonds
	Vérifications concernant les engagements de dépenses du fonds
	Divulgaration par le fonds des conflits d'intérêts
	Qualité des rapports concernant les transferts aux collectivités locales
	Application par l'État des règles de transferts aux collectivités locales
6	Conditions générales de gouvernance
	Corruption (Indice de perception de la corruption de Transparency International et indicateur de contrôle de la corruption (WGI))
	Transparence budgétaire (Indice IBP)
	Redevabilité et démocratie (Indice de démocratie EIU et indice WGI de participation et redevabilité)
	Efficacité du gouvernement (WGI)
	État de droit (WGI)

Satisfaisant	Insuffisant
Partiel	Défaillant

Notes de fin

1. Le RGI évalue 55 pays et trois provinces dans de grands États fédéraux (Alberta pour le Canada, le Golfe du Mexique pour les États-Unis et l'Australie occidentale pour l'Australie).
2. Le total des flux officiels de l'aide au développement à destination de l'Afrique subsaharienne s'est élevé à 42 milliards de dollars en 2011 (Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques), alors que le total des revenus du pétrole du Nigéria atteignait 68 milliards de dollars (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives du Nigéria).
3. Le questionnaire de l'Indice comporte 191 questions, dont 16 sont des questions de contexte non incluses dans le calcul des notes de l'Indice. Deux questions supplémentaires ont été abandonnées pour le calcul : une sur la divulgation du nom des détenteurs bénéficiaires, en raison d'un manque de données ; l'autre sur la divulgation des noms des sociétés opérant dans le pays, en raison d'une duplication.
4. Sur le site Web de l'Indice, les utilisateurs peuvent s'exercer à affecter différentes pondérations aux quatre composantes et à calculer leurs propres notes composites. Voir : www.revenuewatch.org/rgi.
5. Pour obtenir des marges d'erreur, nous avons calculé pour chaque pays la moyenne simple de l'écart type (ET) au sein de chaque composante et entre elles. L'ET de l'échantillon était en moyenne de 8. De ce fait, la marge implicite d'erreur concernant la note d'un pays est de +/- 13 points (niveau de confiance de 90 %). Nous sommes conscients que les décisions prises concernant les pondérations introduisent une part d'incertitude supplémentaire dans la mesure où l'importance relative réelle des différents indicateurs et composantes est inconnue. Il est à noter que les ET varient selon les pays. La fourchette est de 6,5 à 9,5 et ces limites se traduisent par des intervalles de confiance assez différents. En fait, les mieux et les moins bien classés tendent à avoir des ET inférieurs à la moyenne (généralement de 4 à 7) tandis que ceux situés au milieu ont des ET supérieurs à la moyenne (9 et plus).
6. Le FMI révisé la liste des pays riches en ressources au fil des années. Dans la liste la plus récemment publiée (2012), 37 pays de l'Indice sont considérés comme riches en ressources naturelles et quatre sont des pays potentiellement riches (Afghanistan, Libéria, Mozambique et Sierra Leone).
7. Les chiffres de la pauvreté reprennent les dernières estimations de la Banque mondiale qui datent de 2008.

Remerciements

L'Indice de gouvernance des ressources 2013 est le fruit d'un travail d'équipe regroupant de nombreuses personnes travaillant au sein de l'organisation et à l'extérieur. Juan Carlos Quiroz et Marie Lintzer, les auteurs principaux du rapport, ont dirigé les travaux de recherche, coordonné l'analyse des données et encadré la production du rapport et sa mise en ligne.

Alexandra Gillies et Antoine Heuty du Revenue Watch et Veronika Pencikova de la Brookings Institution ont fait d'importantes contributions, tandis que d'autres membres du personnel de RWI, en particulier Andrew Bauer, Patrick Heller et Varsha Venugopal, ont apporté des connaissances essentielles pour la préparation de certaines parties du présent rapport. Matthew Genasci, Katarina Kuai, Rebecca Morse, Silas Olang, Amir Shafaie, Emma Tarrant Tayou et Erica Westenberg ont apporté leur concours à la vérification de faits concernant l'étude. Michael Ross a fait des contributions sur le plan méthodologique. Le rapport a été préparé sous la direction de Daniel Kaufmann qui a également participé à sa rédaction.

Les participants et organisations suivants, qui ont accepté d'être mentionnés, ont répondu aux questionnaires pays : Bayan Altai (Mongolie), Wong Aung (Myanmar – Shwe Gas Movement), Sarah Boeckman (Tanzanie et Zambie), Elisabeth Caesens (RDC – Carter Center), Kabinet Cisse (Guinée – CECIDE), Wen-Ti Comet Sung (Chine), Paulo Cunha (Angola et Guinée équatoriale), Igor Danchenko (Kazakhstan et Russie), Aroa de la Fuente (Mexique – Fundar), Mutuso Dhlwayo (Zimbabwe – ZELA), Abdellatif El Atrouz (Maroc), Eric Fisher (Algérie), Patricia Galvão (Brésil), Ana Carolina Gonzalez Espinosa (Colombie), Van Hai Nguyen (Vietnam – Pan Nature), Pablo Heidrich (Canada, Alberta – North-South Institute), Gubad Ibadoglu (Azerbaïdjan – Economic Research Center), Stamatis Kotouzas (États-Unis, Golfe du Mexique), Jayson Lamchek (Philippines), Ridaya Laodengkowe (Indonésie et Timor-Leste), Emmanuel Letouzé (Libéria et Sierra

Leone), Starr Levesque (Royaume-Uni), Julio Lopez et Andrea Ordoñez (Équateur – Grupo Faro), Paasha Mahdavi (Iran), Jamie Mandell (Koweït, Arabie saoudite et Yemen), Jocelyn Medallo (Cambodge – Bridges Across Borders Cambodia), Dionisio Nombora (Mozambique – Center for Public Integrity), Javed Noorani (Afghanistan – Integrity Watch Afghanistan), Luke Patey (Sud-Soudan), Torun Reite (Norvège), Pedro Rodriguez (Venezuela – IESA), Natalia Rodriguez Salazar (Chili et Pérou), Jonathan Schultz (Papouasie Nouvelle-Guinée et Australie occidentale), Brendan Schwartz (Cameroun – RELU-FA), Anupama Sen (Inde), James Stocker (Égypte), Lorenzo Trevisiol (Gabon et Ghana), Vanessa Ushie (Nigéria – Center for the Study of the Economies of Africa), Aisha Weaver (Botswana et Afrique du Sud), Johnny West (Libye) et Tricia Yeoh (Malaisie).

Les questionnaires-pays ont fait l'objet d'une évaluation par des pairs par Ashraf Aljailani (Yémen – Yemen Geological Survey and Mineral Resources Board), Sion Assidon (Maroc – Transparency International), Vítus Adaboo Azeem (Ghana – Ghana Integrity Initiative), Sabit Bagirov (Azerbaïdjan – Center for Economic and Political Research), Mohammed Zine Barka (Algérie), Carlos Bittencourt (Brésil – IBASE), Nematullah Bizhan (Afghanistan), Paul Bugala (États-Unis), Indira Campos (Angola), Petrus De Kock (Sud-Soudan – South Africa Institute of International Affairs), Thomas Freitas (Timor-Leste – Luta Hamatuk), Rodrigo Fuentes (Chili), Tatiana Genuzio (Bolivie – Rios Genuzio & Asociados SRL), Hanna Hindstrom (Myanmar – The Burma Voice), Janar Jandosova (Kazakhstan – Sange Research Center), Chris Janiec (Chine), Daniela Jaramillo (Équateur), Gape Kaboyakgosi (Botswana – Botswana Institute for Development Policy Analysis), Mike Katz (Inde), Semkæ Kilonzo (Tanzanie – Policy Forum Tanzania), Tristan Knowles et Roderick Campbell (Australie occidentale – Economists At Large), Thomas Lassourd (Guinée), Henrik Lindhjem (Norvège – Norwegian Institute for Nature Research),

Miles Litvinoff (Royaume-Uni), Sherwin Long (Trinité-et-Tobago), Cielo Magno (Philippines – Action for Economic Reform), Farai Maguwu (Zimbabwe – Zimbabwe Center for Research and Development), Andrey S. Makarychev (Russie), David Manley (Zambie – Natural Resource Charter), Valerie Marcel (Arabie saoudite – Chatham House), Michael McWalter (Papouasie Nouvelle-Guinée – Transparency International), Carlo Merla (Guinée équatoriale), Robin Mills (Irak), Jose Morales Arilla (Venezuela), Ernest Mparar (RDC – LICOCO), Dorjdari Namkhajianstan (Mongolie – OSF), Marc Ona Essangui (Gabon – Brain-forest, PWYP), Ben Potter (Mozambique – Genesis Analytics), Ben Rutledge (Cambodge – Centre on Housing Rights and Evictions), Aaron Sayne (Nigéria – FOSTER), Yeen Seen (Malaisie – Center for Public Policy Studies), Essam Selim (Égypte et Qatar – Ibis), Frenky Simanjuntak (Indonésie – Transparency International), Kathryn Sturman (Afrique du Sud – South Africa Institute of International Affairs), Nedali Swehli (Libye), Mustapha Thomas (Sierra Leone), Fabio Velasquez et Juliana Peña Niño (Colombie – Foro Nacional por Colombia), Claudia Viale Levya (Pérou) et Claire Woodside (Canada, Alberta – PWYP).

Robert Ruby, Carolyn Bielfeldt, Jed Miller et Suzanne Ito ont apporté leur assistance au développement et à la correction de tous les contenus et publications sur le site Web.

Nathaniel Heller et Monika Shepard de Global Integrity ont apporté une aide précieuse et ont facilité l'utilisation par RWI d'Indaba pour la recherche sur le terrain.

La Ford Foundation a apporté une contribution généreuse à la production de l'Indice de gouvernance des ressources.

Conception : Designlounge, Inc., New York



1700 Broadway, 17^{ème} étage
New York, NY 10019
+1 646 929 9750
rwi@revenuewatch.org
www.revenuewatch.org